



DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des membres			
Afférents au Conseil	En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
26	26	18	22

Séance du jeudi 7 novembre 2024  
à 19h00

Date de la convocation : 31 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le sept novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GARCIN Éric.

**Etaient présents :** M. CHERICI, Mme TORCOL, M. OZIEMBLAWSKI, Mme JOUVIN, M. BERTRAND, Mme DE LAURADOUR, M. RADAKOVITCH, M. NOBLE, Mme ROYO, Mme MOUTON-PLOUHINEC, Mme SENANTE, M. CARRERE, M. GUERN, Mme BADROUILLARD, M. GORRIS, Mme SANTACROCE, Mme BONNIEL,

**Bons de pouvoir :** M. RENAULT à M. CHERICI, Mme AUSTRUY à M. GARCIN, M. LEBRE à M. BERTRAND, M. BRUNET à M. GORRIS,

**Etaient absents excusés :** Mme MONDEJAR, M. ALLANCHE,

**Etaient absents :** Mme REICHLIN, M. BOMO,

**Secrétaire de séance :** Monsieur Olivier RADAKOVITCH

**N°82\_DEL\_2024 OBJET – DM n°2 du Budget principal**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder aux ajustements budgétaires du Budget principal, comme suit.

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
D-2031-020 : Frais d'études	0,00 €	2 040,00 €	0,00€	0,00€
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	2 040,00 €	0,00€	0,00€
D-20422-020 : Subv. pers. droit privé – Bâtiments et installations	0,00 €	17 000,00 €	0,00€	0,00€
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	17 000,00 €	0,00€	0,00€
D-2181-020 : Installations générales, agencements et aménagements divers	19 040,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	19 040,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>19 040,00 €</b>	<b>19 040,00 €</b>	<b>0,00€</b>	<b>0,00€</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

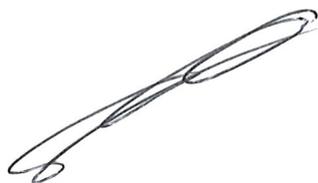


**ADOPTÉ** la DM n°2 pour le Budget Principal telle qu'exposée ci- avant,

Ainsi délibéré à Jouques les jour, mois et an susdits, le 7 novembre 2024  
Suivent les signatures,

Le Secrétaire de Séance

Olivier RADAKOVITCH



Le Maire

Eric GARCIN



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le **14/11/2024**.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter du jour de la publication ou de la notification, soit par voie postale, soit par voie électronique sur l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

REÇU EN PREFECTURE

le 08/11/2024

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-013-211300488-20241107-DN2\_COM\_202